



Service Bâtiment, Logement et Aménagement Durables
Département Logement et Habitat

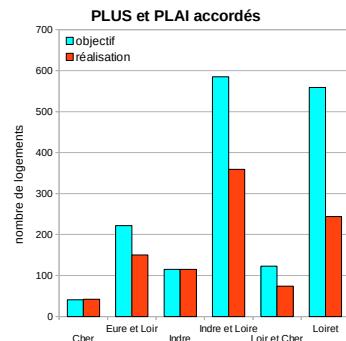
LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Bilan au 30 novembre 2017

Parc Public - hors ANRU - Programmation révisée

REGION	PLUS			PLAI		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
Cher	27	28	104%	14	14	100%
dont CA Bourges	14	14	100%	9	9	100%
Eure et Loir	153	102	67%	69	48	70%
Indre	82	82	100%	33	33	100%
Indre et Loire	411	264	64%	174	95	55%
dont Tours Métropole Val de Loire	245	155	63%	90	55	61%
dont CD Indre et Loire	166	109	66%	84	40	48%
Loir et Cher	91	51	56%	32	23	72%
Loiret	364	168	46%	195	76	39%
dont Orléans Métropole	206	99	48%	140	47	34%
dont CD Loiret	158	69	44%	55	29	53%

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre SISAL



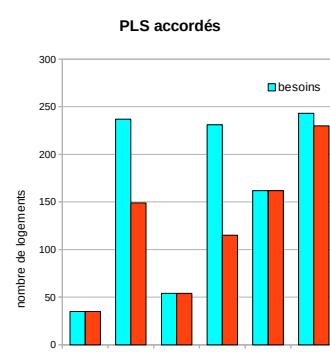
Les perspectives révisées de la programmation régionale 2017 portent sur 1 645 logements PLUS/PLAI, dont 64 PLAI en structure dans le Loiret.

Le Cher et l'Indre ont atteint leurs cibles.

Seul le Loiret n'a pas atteint la moitié de sa programmation du fait du poids relatif que représente l'engagement de la structure portée par Orléans Métropole.

REGION	PLS					
	structures		ordinaire public		ordinaire privé	
	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés
Contingent : 600 logements						
REGION	663	551	263	174	36	20
Cher	0	0	35	35	0	0
dont CA Bourges	0	0	35	35	0	0
Eure et Loir	203	131	34	18	0	0
Indre	48	48	6	6	0	0
Indre et Loire	40	0	157	97	34	18
dont Tours Métropole Val de Loire	15	0	87	54	32	16
dont CD Indre et Loire	25	0	70	43	2	2
Loir et Cher	159	159	3	3	0	0
Loiret	213	213	28	15	2	2
dont Orléans Métropole	120	120	24	11	0	0
dont CD Loiret	93	93	4	4	2	2
Réserve régionale	-5 logements					

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre SISAL



Le contingent régional 2017 a été porté à 957 PLS.

745 agréments ont été délivrés pour le moment, les logements en structures représentant 75% des agréments notifiés.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le Fonds de solidarité pour le logement en région Centre-Val de Loire en 2016

	Nombre de ménages aidés	Montant des aides versées (en €)	dont accès et maintien dans le logement	dont aides aux paiements des factures (énergie, eau, téléphone)
Cher	6 030	2 220 542	1 168 431	1 052 111
Eure-et-Loir	4 161	1 509 472	373 410	770 019
Indre	1 211	634 604	372 082	143 458
Indre-et-Loire	nd	1 534 371	543 756	139 803
Loir-et-Cher	2 659	928 028	301 737	454 888
Loiret	2 335	1 005 774	609 442	396 332
Région Centre-Val de Loire		7 832 791	3 368 858	2 956 611

Source : enquête FSL (données fournies par les Conseils départementaux)

En 2016, les aides des FSL ont concerné plus de 17 000 ménages dans le Centre-Val de Loire, pour près de 8 M€, majoritairement pour des aides à l'accès et au maintien dans le logement. Cependant, selon les départements, les règlements du FSL ont pu mettre plutôt l'accent sur les aides au paiement des factures (Cher, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher).

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) a été instauré par la loi du 31 mars 1990 relative à la mise en oeuvre du droit au logement.

Il est destiné aux personnes et aux familles dont les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement proviennent de difficultés financières ou du cumul de difficultés financières et d'insertion sociales.

Il accorde :

- des aides à l'accès au logement (prêts ou subventions permettant de faire face aux dépenses liées à l'entrée dans un logement, octroi de garanties aux bailleurs),
- des aides au maintien dans le logement (prêts ou subventions pour résorber des impayés de loyer),
- des aides à des copropriétaires occupants dans des copropriétés dégradées,
- ainsi que des aides pour le paiement des fluides (énergie, eau, téléphone)

Il finance également des mesures d'accompagnement social des ménages centrées sur le logement et de gestion locative adaptée (financement des aides à la sous-location et à la gestion locative adaptée).

Initialement co-piloté et financé à parité par l'État, les Départements et les fournisseurs d'énergie, le FSL est depuis 2005 sous la seule responsabilité administrative et financière des Départements, l'État versant toutefois chaque année une compensation financière.



LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

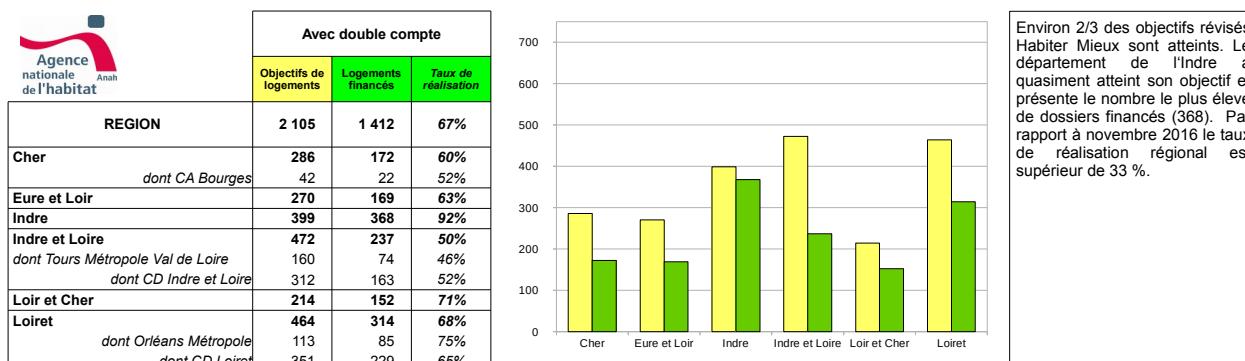
Bilan au 30 novembre 2017

Service Bâtiment, Logement et Aménagement Durables
Département Logement et Habitat

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

Parc Privé - Programmation révisée

Aides Programme Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique (propriétaires occupants et bailleurs, hors copropriétés)



Environ 2/3 des objectifs révisés Habiter Mieux sont atteints. Le département de l'Indre a quasiment atteint son objectif et présente le nombre le plus élevé de dossiers financés (368). Par rapport à novembre 2016 le taux de réalisation régional est supérieur de 33 %.

Aides aux propriétaires occupants

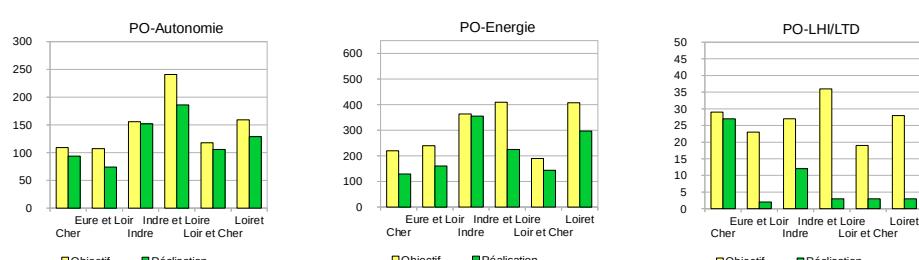
REGION	Autonomie			Amélioration énergétique			Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHI/LTD)		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
	890	741	83%	1 830	1 310	72%	162	50	31%
Cher dont CA Bourges	109 17	94 94%	220 31	129 17	59% 55%	29 3	27 1	93% 33%	
Eure et Loir	107	74	69%	240	160	67%	23	2	9%
Indre	156	152	97%	364	355	98%	27	12	44%
Indre et Loire dont Tours Métropole Val de Loire dont CD Indre et Loire	241 69 172	186 52 134	77% 75% 78%	409 137 272	225 69 156	55% 50% 57%	36 10 26	3 0 3	8% 0% 12%
Loir et Cher	118	106	90%	190	144	76%	19	3	16%
Loiret dont Orléans Métropole dont CD Loiret	159 45 114	129 25 104	81% 56% 91%	407 97 310	297 83 214	73% 86% 69%	28 6 22	3 0 3	11% 0% 14%

Les taux de réalisation des dossiers autonomie sont globalement assez élevés. La réserve d'objectif régionale de 10 % a été redistribuée sur les territoires en proportion des besoins.

En ce qui concerne l'amélioration énergétique les objectifs ont été révisés à la baisse (-720 dossiers). Le taux de réalisation régional est de 72 %. L'Indre a pratiquement atteint son objectif révisé.

Les résultats sont moins élevés pour les dossiers de propriétaires occupants LHI/LTD (31 % de taux de réalisation en région). Le département du Cher concentre le plus de réalisations avec 27 dossiers engagés et un taux de réalisations des objectifs révisés de 93 %.

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah



Aides aux propriétaires bailleurs

REGION	Toutes interventions		
	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
	129	62	48%
Cher dont CA Bourges	39 8	19 4	49% 50%
Eure et Loir	20	7	35%
Indre	7	6	86%
Indre et Loire dont Tours Métropole Val de Loire dont CD Indre et Loire	24 10 14	10 5 5	42% 50% 36%
Loir et Cher	12	5	42%
Loiret dont Orléans Métropole dont CD Loiret	27 7 20	15 2 13	56% 29% 65%

Le taux de réalisation des dossiers PB est à mi-parcours au niveau régional. Les réalisations sont deux fois plus importantes par rapport à novembre 2016.

Le Cher (Etat) est le plus avancé avec 15 dossiers engagés, suivi du CD du Loiret avec 13 dossiers. Les autres territoires présentent des résultats moins élevés. L'objectif révisé en région a été revu à la hausse (+ 29 dossiers).

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah